



## Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 8

No. FDS : 19191  
V004.1

**Sigolin Standard**

Révision: 25.01.2012  
Date d'impression: 05.03.2013

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Sigolin Standard

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

nettoyant métal & céramique - acier & chrome

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG, Pratteln  
Salinenstrasse 61  
CH-4133 Pratteln  
Téléphone: ++41-(0)61-825 7000  
Fax: ++41-(0)61-825 7434

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

< \*\* Phrase language not available: [ FR ] IRSBV - SBV00000003004 \*\* >

No toxicological classification.

No environmental classification

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (DPD):

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

#### 3.2. Mélanges

**Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:**

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
oléate d'ammonium 544-60-5	208-873-1	*	> 10- < 20 %	Irritation oculaire 2 H319
Citrate de triammonium 3458-72-8	222-394-5	*	> 1- < 5 %	Irritation cutanée 2; Cutané H315 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3; inhalation H335
Ammoniaque 7664-41-7	231-635-3		> 0,1- < 1 %	Corrosion cutanée 1B H314 Gaz inflammable 2 H221 Toxicité aiguë 3; inhalation H331 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Gaz sous pression

< \*\* Phrase language not available: [ FR ] IRSBV - SBV000000003212 \*\* >

Jusqu'au 1er juin 2015 et pour autant que cette information soit disponible, la classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) concernant les substances sera établie. L'absence d'information sur la classification de danger d'une substance ne signifie pas que cette substance ne soit pas classée. Au cas où aucune information sur la classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) n'est fournie, il convient de se référer à la classification édictée par la Directive 67/548/CEE.

**Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"**

**Substances dangereuses selon la DPD (EC) No 1999/45:**

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
oléate d'ammonium 544-60-5	208-873-1	*	> 10 - < 20 %	Xi - Irritant; R36
Citrate de triammonium 3458-72-8	222-394-5	*	> 1 - < 5 %	Xi - Irritant; R36/37/38
Ammoniaque 7664-41-7	231-635-3		> 0,1 - < 1 %	C - Corrosif; R34 T - Toxique; R23 N - Dangereux pour l'environnement; R50 R10

< \*\* Phrase language not available: [ FR ] IRSBV - SBV000000003212 \*\* >

**Pour le texte intégral des phrases R indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"**

## SECTION 4: Premiers secours

**4.1. Description des premiers secours**

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

**Ingestion:**

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation modérée à forte des yeux (rougeur, gonflement, brûlure), larmoiement). L'apparition des ces symptômes peut être retardée.

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion de grandes quantités, ou d'une quantité inconnue, administrer un antimousse ( Diméticone ou Siméticone)

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Néant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil au chapitre 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

**Mesures d'hygiène:**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de contamination de la peau, laver abondamment à l'eau et au savon; soigner.

Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conservé au sec entre + 5 et + 40°C

Respecter la réglementation de stockage commun.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

nettoyant métal & céramique - acier & chrome

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel****8.1. Paramètres de contrôle**

Valable pour  
Suisse

Composant	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type	Catégorie	Remarques
DIOXYDE DE SILICIUM CRISTALLISÉ: QUARTZ, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 14808-60-7				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages reproducteurs.	SMAK
DIOXYDE DE SILICIUM CRISTALLISÉ: QUARTZ, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 14808-60-7		0,15	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeur provisoire.	SMAK
AMMONIAC 7664-41-7				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages reproducteurs.	SMAK
AMMONIAC 7664-41-7	20	14	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
AMMONIAC 7664-41-7	40	28	Valeur Limite Court Terme	4 fois chaque 15 minutes/periode	SMAK

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Protection respiratoire:

Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374.

Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

Aspect	émulsion visqueux, trouble beige, Gris
Odeur	Piquant
pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)	9,8 - 10,2
Point initial d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	; Méthode U-W non harmonisée Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C. Préparation aqueuse.
Température de décomposition	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,100 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Non applicable
Viscosité (Brookfield; Appareil: RVTDV II; 20 °C (68 °F); Broche N°: 4; Conc.: 100 % produit)	2.200 mpa.s
Viscosité (cinématique)	Non applicable
Propriétés explosives	Non applicable
Solubilité qualitative	Non applicable
Température de solidification	Non applicable
Point de fusion	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Limites d'explosivité	Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable

### 9.2. Autres informations

Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Ammoniaque 7664-41-7		4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Ammoniaque 7664-41-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Ammoniaque 7664-41-7	250 mg/kg	oral : gavage	35 d daily	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

**Toxicité pour la reproduction:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Ammoniaque 7664-41-7	1.500,000000 mg/kg	screening oral : gavage		rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité (Poisson):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologi ques	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
oléate d'ammonium 544-60-5	LC50	160 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Citrate de triammonium 3458-72-8	LC50	10 - 100 mg/l	Fish			
Ammoniaque 7664-41-7	LC50	0,16 - 1,1 mg/l	Fish	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	

**Toxicité (Daphnia):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologi ques	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
oléate d'ammonium 544-60-5	EC50	88,5 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Citrate de triammonium 3458-72-8	EC50	10 - 100 mg/l	Daphnia		Daphnia magna	

**Toxicité (Algues):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
oléate d'ammonium 544-60-5	EC50	27 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Citrate de triammonium 3458-72-8	EC50	10 - 100 mg/l	Algae			

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Espèces	Méthode
oléate d'ammonium 544-60-5	facilement biodégradable	aérobie	87 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
Citrate de triammonium 3458-72-8	facilement biodégradable	aérobie	79 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Ne montre pas de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
oléate d'ammonium 544-60-5	4,85				

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Il n'y a pas de données.

**12.6. Autres effets néfastes**

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:  
Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:  
Les emballages entièrement vides doivent être éliminés avec les déchets urbains.

Code de déchet  
20 01 30 déchets municipaux, fractions collectées séparément, détergents sans substances dangereuses

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport routier ADR:**

Aucun danger

**Transport ferroviaire RID:**

Aucun danger

**Navigation intérieure ADN:**

Aucun danger

**Transport maritime IMDG:**

Aucun danger

**Transport aérien IATA:**

Aucun danger

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions/consignes nationales (Switzerland):****Indication des composants selon 648/2004/CE**

5 - 15 %	savon
Classe de toxicité:	Exempt GK
__EHS_L_TEXT(IRSBV- SBV000000000246)	(OTOX )

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R10 Inflammable.  
R23 Toxique par inhalation.  
R34 Provoque des brûlures.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H221 Gaz inflammable.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Informations complémentaires:**

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.